

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE  
DES  
**JEUNES ADULTES LIBÉRÉS**

( de 16 à 21 ans )

du Département de la Seine

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police

en date du 11 Mai 1895

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1898

( 3<sup>me</sup> Année )

---

DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14

181/81 F9c102

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE  
DES  
**JEUNES ADULTES LIBÉRÉS**

( de 16 à 21 ans )

du Département de la Seine

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police

en date du 11 Mai 1895



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1898

( 3<sup>me</sup> Année )

DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE  
DES  
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

*Président d'honneur* : M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

*Conseil d'Administration*

- Président* : M. CH. PETIT, conseiller à la Cour de Cassation.
- Vice-Président* : M. E. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
- Secrétaire-Général* : M. PAUL BAILLIÈRE, avocat, secrétaire de la Société de législation comparée et de Société générale des prisons.
- Secrétaires* : M. RENÉ DUPUIS, avocat à la Cour d'Appel.  
M. CHARLES MAINGON, avocat à la Cour d'Appel.
- Trésorier* : M. ADOLPHE DÉMY, consul.
- Membres du Conseil* : M. L. AUBERT, propriétaire.  
M. HENRI JOLY, doyen honoraire de Faculté.  
M. MONCHARVILLE, vice-président de l'œuvre de l'Hospitalité de nuit.  
M. H<sup>e</sup> PINAT, architecte-expert.  
M. POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de Cassation.  
M. PROUST, ancien magistrat.  
M. le vicomte DE POMEREU D'ALIGRE, conseiller général de la Nièvre.  
M. LOUIS RIVIÈRE, administrateur de l'œuvre de l'hospitalité de nuit.  
M. VINCENS, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.



## Extrait des Statuts

ARTICLE 4. — La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres souscripteurs.

Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 fr. au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui paient chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

Toute personne qui versera à la Société une somme de 100 francs au moins, recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs au moins.

ARTICLE 5. — Pour être membre sociétaire ou souscripteur il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.



## Assemblée générale de 1898

L'Assemblée générale du Patronage des jeunes adultes s'est réunie pour la troisième année le 20 mars 1898, rue de la Chaussée d'Antin n° 29.

Le bureau était présidé par M. Victor MILLIARD garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, assisté de M. F. DUFLOS, directeur du Service pénitentiaire, représentant M. le Ministre de l'Intérieur, et de M. CHARLES PETIT, conseiller à la Cour de Cassation, président de la Société de Patronage.

On remarquait dans l'Assemblée M. BÉRENGER sénateur, membre de l'Institut, M. ARTHUR DESJARDINS, avocat général à la Cour de Cassation, membre de l'Institut, M. GREFFIER, président de chambre honoraire à la Cour de Cassation, MM. COTELLE, FÉLIX VOISIN conseillers à la Cour de Cassation, M. POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, M. HAREL, président, et M. THUREAU, conseiller à la Cour d'appel de Paris, M. CRESSON, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, M. l'abbé THOMAS, vicaire général promoteur de l'archevêché, M. BEAUDINOT, curé de Saint-Ambroise, M. FERDINAND DREYFUS, avocat à la Cour d'appel, M. BOULLIARD, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, M. BONDON, contrôleur directeur de la Petite-Roquette, M. LEPOITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit de Paris, M. le D<sup>r</sup> AUGUSTE VOISIN, M. MONCHARVILLE, vice-président de l'Hospitalité de nuit,

M. CHARLES MOREL-d'ARLEUX ; M. SOUBIES, les membres du Conseil et divers sociétaires.

La séance est ouverte par M. le Garde des Sceaux.

Sur l'invitation de M. le président, le secrétaire général annonce que par suite du roulement annuel imposé par les statuts de la Société, les membres sortants du Conseil de direction cette année sont MM. PASSEZ, vice-président de la Société, BRUEYRE et RENOITE, membres du Conseil. Il y a de plus lieu de pourvoir au remplacement d'un secrétaire, M. GÉRAUD ayant donné sa démission.

Le Conseil a été d'avis de proposer à l'Assemblée d'élire comme vice-président M. PASSEZ rééligible ; comme membres du Conseil MM. POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation, et MONCHARVILLE vice-président de l'OEuvre de l'Hospitalité de nuit, comme secrétaire M. MAINGON, avocat à la Cour d'appel, secrétaire-adjoint de la Société générale des Prisons.

Sur la mise aux voix ces choix sont approuvés à l'unanimité.

L'allocution de M. Ch. Petit, président de la Société, les rapports de M. le Secrétaire général et de M. le Trésorier, le discours de M. le Garde des Sceaux sont reproduits ci-après.



## Allocution de M. Ch. PETIT

*Conseiller à la Cour de Cassation*

*Président de la Société*

Mesdames, Messieurs,

Vous savez sans doute que la Petite Roquette est destinée à recevoir les mineurs de deux catégories : les premiers âgés de moins de 16 ans, les seconds âgés de 16 à 21 ans.

La Société de patronage des jeunes détenus et libérés, qui siège aujourd'hui rue de Mézières, et dont l'un des fondateurs a été M. Bérenger, l'illustre père du sénateur actuel, se charge de préparer l'avenir des mineurs de 16 ans. La Société de Patronage des jeunes adultes, qui n'en est en quelque sorte que le prolongement, concentre sa sollicitude sur les mineurs de 16 à 21 ans. D'un côté ce sont des enfants, de l'autre, ce sont des adolescents.

La tâche de l'une et de l'autre de ces deux sociétés est singulièrement facilitée par le régime de la Petite Roquette.

Il y a un grand nombre d'âmes sensibles en France. On a beaucoup médité, à une certaine époque, de la cellule ; on l'a représentée comme un lieu où l'on endurait des souffrances morales intolérables, où la raison faiblissait et finissait par s'anéantir. Détournant les yeux du spectacle qu'offrait la prison en commun où la promiscuité exerce des ravages effroyables, on s'est écrié : « Pourquoi adopter un système de répression destiné à entraîner les désordres intellectuels, le suicide et la mort même ? »

Mais les années ont passé. On s'est trouvé en présence de la récidive et de ses progrès incessants et il a fallu reconnaître que cette récidive provenait surtout des maisons d'arrêt telles qu'elles existent encore beaucoup trop, où tout le monde est réuni, où les bons sont confondus avec les mauvais, où le contact et la conversation des professeurs du vice et du crime pervertissent et corrompent profondément. Alors sur l'initiative généreuse de personnes bien connues, de M. Bérenger, de M. Félix Voisin, de M. d'Haussonville, on a songé à remédier au mal et à l'atténuer en substituant, pour les prévenus et pour les condamnés à des peines ne dépassant pas un an, le régime individuel au régime en commun. Partout où cette substitution a eu lieu il s'est produit une amélioration qui a fait tomber les préventions des adversaires de la cellule.

Ces préventions ont été bien vite détruites, en particulier au sujet des jeunes enfants et des jeunes adultes, par la comparaison de leur sort à la Petite Roquette, avec le sort qu'ils subissaient antérieurement dans les lieux de détention qui leur étaient affectés.

En ce qui nous concerne, Mesdames et Messieurs, nous ne saurions trop nous féliciter de ce que, à la Petite Roquette, les jeunes gens comme les enfants sont isolés et mis ainsi en mesure de profiter de l'enseignement qu'ils reçoivent de leur mode d'incarcération en même temps que des personnes qui viennent les visiter.

Un homme dont le souvenir est populaire dans le quartier de la Petite Roquette, un saint prêtre, qui avait consacré sa vie au soulagement de cette classe de deshérités, M. l'abbé Crozes, interrogeant un jour un enfant sur l'effet qu'avaient produit sur lui les paroles d'un prédicateur célèbre, ce jeune détenu lui avait répondu : « Ce Père-là prêche bien, mais il y a quelque chose qui prêche mieux, c'est la cellule. » En effet, la cellule c'est le lieu du salutaire recueillement pour

le mineur qui en est à son premier délit, c'est le lieu où, en face de lui-même, interrogeant sa conscience, il se rend compte de la faute qui l'a perdu ; c'est le lieu où, réfléchissant à son avenir et résolu à marcher dans la bonne voie, il se ressaisit et se remet à espérer ; et, alors quand le travail lui est offert, s'il l'accepte d'abord avec un certain déplaisir, bientôt il y trouve une distraction et le recherche. Il le recherche d'autant plus qu'à ce travail subi au début avec regret est attachée pour lui une perspective agréable : celle de former avec son produit un petit pécule dont la propriété lui appartiendra.

Le jeune détenu de la Petite Roquette ne trouve pas un adoucissement à son sort dans le travail seulement ; il en trouve un autre, qu'il apprécie davantage, dans la visite du personnel de la prison : du directeur, du gardien-chef, des gardiens, de l'instituteur, du médecin, des ministres du culte, ainsi que dans celle des étrangers que l'amour du bien conduit à sa cellule. Et quand il voit devant lui l'un de ces derniers attiré par l'unique pensée de lui rendre service et que, au cours de la conversation, un bon sourire, un bon regard lui a montré que c'est la sympathie qui vient au secours de son accablement, il s'établit je ne sais quel courant entre le visiteur et lui ; il écoute attentivement les conseils qui lui sont donnés, il raconte sa vie en tâchant d'en élaguer tout ce qui est de nature à la flétrir ; le visiteur qui a l'expérience de la mansuétude, qui sait porter une main douce sur la plaie sans la faire saigner, accepte le récit qu'on lui fait sans le contester ; au lieu de parler du passé, il parle de l'avenir et il répond : « Votre faute sera oubliée si vous l'expiez avec résignation et repentir ; tâchez d'effacer de votre vie la page qui y fait tache ; plus tard, grâce à l'appui que notre œuvre de patronage offre de vous prêter, vous pourrez reprendre parmi les honnêtes gens une place que vous n'auriez jamais dû abandonner ! »

C'est ainsi qu'à la suite de la visite de membres de notre

société, arrivent à notre atelier de la rue Saint-Maur les jeunes adultes libérés qui ont manifesté de bonnes dispositions et ont paru dignes d'intérêt soit par eux-mêmes, soit par leur situation de famille ; et vous savez qu'à Paris surtout, il y en a un grand nombre qui n'ont pas de familles, ou qui hélas ! ont des familles dans lesquelles, au lieu de soutien, ils ne reçoivent que de mauvais conseils ou de pernicious exemples.

Plusieurs des jeunes adultes, qui ont promis de se rendre directement à notre atelier aussitôt après leur sortie, sont arrêtés par un obstacle. Cet obstacle (il n'est pas un membre de société de patronage qui ne l'ait signalé avant moi) c'est le pécule qu'ils ont courageusement amassé jour par jour pendant leur détention. Des individus les guettent aux environs de la Petite-Roquette, les détournent du chemin qu'ils avaient le dessein de suivre, les entraînent et les aident à dépenser dans des orgies sans nom, en quelques jours, sinon même en quelques heures, la somme plus ou moins forte en leur possession.

Dépouillés ainsi par leur faute d'une ressource qu'ils auraient dû réserver avec soin pour des cas extrêmes, ils n'osent plus paraître là où ils étaient attendus ; peu de temps après, on apprend qu'ils sont retombés dans le délit et qu'ils ont été reconduits à la prison. La remise complète et immédiate du pécule au moment de la libération présente la plus sérieuse difficulté au retour au bien. Un grand intérêt social exige qu'elle ne s'effectue plus de cette façon, au moins en ce qui touche les mineurs de 21 ans. Un règlement suffirait pour l'amélioration souhaitée.

Les jeunes gens qui, fidèles à leur promesse, se rendent, au contraire, à notre atelier, donnent promptement la mesure de ce qu'on peut attendre d'eux.

La première condition que nous leur imposons est le travail. Nous n'entendons pas leur faire l'aumône, l'aumône qui, à leur âge et dans le bon état de leurs forces physiques, serait dégra-

dante pour eux ; nous leur donnons des outils, nous les plaçons devant un établi et nous leur montrons le genre de travail auquel ils doivent se livrer. Les premiers jours, jusqu'à ce qu'ils aient été initiés à cet ouvrage, nous leur fournissons tout ce qui leur est nécessaire : la chambre d'hôtel où ils couchent, l'argent destiné à la dépense de leur déjeuner et de leur diner. En échange, nous leur demandons la preuve de leur bonne volonté, de leur soumission et si nous constatons qu'ils reculent devant la besogne, ou qu'ils ne viennent pas à l'atelier à l'heure fixée, nous refusons de les garder.

Un tiers environ de ceux que nous avons admis, c'est-à-dire les fainéants et les ennemis du travail régulier, s'élimine de lui-même presque de suite. Une autre élimination s'opère par le renvoi des jeunes gens qui portent le trouble et l'indiscipline à l'atelier. Il ne nous reste ensuite que des sujets animés du désir de bien faire, ayant en vue la rentrée honorable dans la société au prix du rachat du passé par les meilleurs gages de bonne conduite.

Nos patronnés, et c'est à ces derniers seulement que nous donnons ce nom, comprennent du reste que leur intérêt leur commande de se conformer à nos règlements ; ils se livrent au travail avec application, puissamment encouragés par la part qui leur est attribuée sur son produit. Ce qui dans ce produit dépasse la dépense de leur entretien, leur est abandonné ; la Société prend pour elle tous les frais de loyer et autres ; elle n'a d'autre désir que de les voir acquérir promptement une grande habileté et réaliser par la perfection de l'ouvrage qu'ils exécutent un chiffre important de bénéfices. Elle les engage instamment à mettre de côté ces bénéfices et elle est heureuse de constater que ses recommandations ne sont pas perdues.

A l'heure qu'il est des livrets de caisse d'épargne se trouvent entre les mains d'une vingtaine de nos patronnés. Chaque somme de 400 francs inscrite sur un livret vaut une prime...

Je puis dire quelle est cette prime et par qui elle est donnée. C'est notre généreux trésorier, M. Adolphe Démy, qui chaque fois qu'un de nos patronnés place une somme de 100 francs à la Caisse d'épargne, y ajoute de sa bourse 10 francs. L'un d'eux est parvenu à économiser trois cents francs et a reçu par suite de M. Adolphe Démy 3 primes montant ensemble à 30 francs.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que le sort de nos patronnés est enviable. Si nous leur demandons de travailler parceque le travail est le premier élément de moralisation, nous leur montrons que par l'épargne ils peuvent se préparer un avenir honorable et prochain.

Voilà comment les choses se passent à notre atelier et comment nous arrivons à obtenir les résultats que je vais vous faire connaître et qui seront assurément de nature à vous satisfaire.

Ces résultats sont en quelque sorte immédiats. Si vous visitez notre atelier, si vous voyiez nos jeunes gens à leur établi, vous seriez frappés de leur attitude, de leur bonne tenue, vous remarqueriez chez eux un changement très avantageux. Le rude travail, qu'ils exécutent vaillamment par des mouvements qui élargissent leurs épaules, favorise leur croissance et développe leurs forces. Lorsque toute la journée a été consacrée par eux à l'ouvrage et qu'ils se rendent à leur chambre d'hôtel, ils se sentent contents d'eux-mêmes et se livrent avec bonheur à un sommeil réparateur.

Leur transformation morale suit la même marche que leur transformation physique, et de même que les morceaux de bronze dont, par l'ébarbage, ils font disparaître les aspérités, prennent bientôt aux regards l'aspect le plus séduisant, de même ce qu'il pouvait y avoir de mauvais en eux est effacé par un travail intérieur pour ne plus laisser apparaître que des natures droites, auxquelles on peut désormais, à quelque classe de la société qu'on appartienne, accorder intérêt, sympathie et estime. (*Applaudissements*)

Mais ce n'est pas tout d'avoir ramené ces jeunes gens au bien, ce n'est pas tout de leur avoir donné le moyen de gagner leur vie, il faut trouver à les placer. Quelque difficile que soit ce placement, la Société parvient à le réaliser. Nous nous adressons à cet effet à des patrons qui savent avec quel soin, avant de présenter nos jeunes gens, nous les avons étudiés, avec quelle attention nous les avons suivis pendant une période d'essai d'au moins deux mois. L'expérience qu'ils ont faite avec nous leur prouve que ceux que nous leur proposons sont dignes de recommandation et méritent d'être accueillis. Non seulement ils les acceptent aujourd'hui sans méfiance, mais (et c'est une flatteuse satisfaction pour nous) ils viennent parfois nous en demander, tant ils sont contents de ceux que nous leur avons offerts. (*Applaudissements*)

Assurés par nos soins de trouver dans l'exercice d'une profession de quoi gagner leur vie nos patronnés continuent à rester sous le coup d'une légitime inquiétude. Ils ont eu dans le passé une défaillance qui a entraîné une condamnation. La trace de cette condamnation, ils tiennent à la faire disparaître, et pour cela il leur faut la réhabilitation. La réhabilitation est en effet pour eux le seul moyen d'aborder la carrière militaire, où l'on est si justement susceptible à l'endroit de l'honneur, de l'aborder sans être obligés de baisser la tête, sans craindre d'être dénoncés aux répulsions par un casier judiciaire qui révèle leur condamnation.

Jusqu'ici nous n'avons pas eu à nous préoccuper de la réhabilitation parcequ'elle ne peut être demandée que trois ans après l'expiration de la peine d'emprisonnement et que notre Société n'existe que depuis 1894 ; mais désormais elle devient, pour nous comme pour nos patronnés, l'objet d'une sérieuse sollicitude. Sous ce rapport, je crois que c'est entrer dans les vues, je ne dis pas seulement des membres et des bienfaiteurs de notre œuvre, mais même de tous ceux dont le cœur reste

ouvert au pardon pour les régénérés, que de rendre la réhabilitation aussi rapide et aussi discrète que possible. Il ne faut pas se le dissimuler, on ne veut pas, quand on a subi une condamnation, en apprendre l'existence à ceux qui l'ignorent. Or, à l'occasion des formalités préalables imposées par la loi, le zèle irréfléchi et la légèreté des agents de l'autorité amènent parfois des divulgations qui portent atteinte à la bonne réputation que le condamné est parvenu à acquérir et même à celle de sa famille. Il en est ainsi, lorsque pour prendre des renseignements sur un jeune homme, on s'adresse à sa concierge ou à son atelier avec plus ou moins de mystère et qu'on pose des questions maladroites sur la conduite et la moralité de ce jeune homme, ou lorsque, en allant dans la maison où la mère et le père sont employés, on insiste d'une certaine manière afin d'obtenir des indications sur leur honorabilité et celle de leur fils. Il advient alors que la méfiance est inspirée, que le père, la mère et le fils se voient frappés de soupçons, sinon même renvoyés. La réhabilitation devient par suite une mesure qu'on redoute de solliciter à raison des graves conséquences des indiscretions commises, ou même des simples doutes éveillés.

M. le Sénateur Bérenger, qui est toujours sur la brèche quand il s'agit d'assurer l'application de la loi, ou d'apporter dans son exécution les précautions compatibles avec son texte, M. le Sénateur Bérenger appelait tout récemment l'attention de M. le Garde des Sceaux sur la lenteur avec laquelle sont instruites trop souvent les demandes de réhabilitation, et M. le Garde des Sceaux s'empressait de lui répondre qu'il comprenait et partageait sa sollicitude, que, lui aussi, il croyait que les retards sont regrettables en pareille matière, et qu'il voulait bien promettre, aux applaudissements du Sénat, sa haute intervention en ce sens, si cela était nécessaire. (1)

(1) Sénat — Séance du 28 Janvier 1898.

La réhabilitation est le couronnement de l'œuvre que nous avons entreprise.

Cette œuvre, par la force même des choses, est limitée dans son action. Pourquoi ? Parce qu'il faut, pour l'accomplir, que le travail puisse être constamment offert et qu'on doit compter avec le chômage et le ralentissement des commandes.

Le ralentissement des commandes tient à une infinité de causes ; il n'y a pas seulement les causes économiques, il y a encore les causes politiques. Tout dernièrement, le procès qui a si profondément affligé la France, et qui, en réponse à la manifestation de joie de nos ennemis, a provoqué dans toutes les classes de notre pays cette explosion de patriotisme, dont nous avons été fiers, eh bien, ce procès a eu pour effet presque instantané d'arrêter le travail partout. A l'heure qu'il est le travail n'a pas encore bien repris ; on reste sous je ne sais quelle influence décourageante qui entrave l'essor habituel de l'industrie.

Au surplus, même dans les conditions normales, il y a des moments, dans l'année, où les demandes d'admission à l'atelier sont très nombreuses et où nous sommes désolés de ne pouvoir les accueillir ; mais, comment faire ? Le travail à fournir nous manque et, de plus, nous n'avons pas de places à donner. Les placements qui créent nos vacances ne se font pas toujours aussi vite qu'on le désire ; il faut attendre les occasions et elles tardent beaucoup quelquefois à se présenter. Ce serait se jeter dans l'inconnu et s'exposer aux plus graves embarras que de ne pas subordonner les admissions aux ressources du travail et au nombre des places disponibles à notre atelier.

Un autre motif oblige notre Société à se montrer aussi réservée et aussi prudente que possible ; c'est le chiffre modeste de son budget. Notre actif est peu important. Il se compose d'abord de la subvention du Ministère de l'Intérieur, que M. le Directeur de l'administration pénitentiaire, dont nous ne

saurions louer avec trop de gratitude la bienveillance pour nous, contribuera certainement à nous faire maintenir, ensuite du montant des cotisations de nos sociétaires et de nos souscripteurs, enfin des libéralités qui nous viennent de tous les côtés : S. E. le Cardinal Richard, qui, dès le premier jour, a daigné nous marquer un intérêt particulier, qui, il y a deux ans, a fait à notre atelier une visite dont le souvenir est précieusement gardé, a bien voulu s'inscrire encore sur la liste de nos bienfaiteurs pour une nouvelle somme de 500 francs. D'autres témoignages du même genre nous ont été accordés. Il y a peu de temps, une généreuse donatrice apprenant que nous allions être obligés de supporter une charge qui dépassait nos forces (pourquoi ne la nommerai-je pas ?) Madame la baronne de Gargan s'est dit : « La Société de patronage a besoin d'une somme de 1000 francs par an pour un nouvel emploi, elle n'est pas en mesure de la fournir, eh bien, moi je la lui verserai pendant trois ans ». (*Applaudissements*)

Voilà comment nous pouvons poursuivre notre œuvre sans éprouver de véritable inquiétude. Nous n'avons même pas besoin d'aller au devant des libéralités ! Elles nous viennent de ci de là : aujourd'hui c'est telle personne qui demande à être portée sur la liste de nos bienfaiteurs, demain ce sera telle autre. Les quêtes, grâce à l'insistance aimable de celles qui consentent à les faire, ajoutent des sommes relativement importantes à celles que nous recueillons par ailleurs. Vous voyez donc que si nous savons limiter notre entreprise nous pourrons la continuer avec succès.

Une pensée d'économie rigoureuse préside jusque dans les moindres détails à notre gestion. Le Conseil d'administration n'engage aucune dépense sans qu'elle soit absolument nécessaire. Il est parcimonieux à l'extrême ; il se dit que faire le bien à force d'argent, ce n'est plus faire le bien tel qu'on doit le vouloir ; que ce à quoi il faut tendre, c'est à obtenir

beaucoup avec peu, à arriver à de grands résultats avec de petits moyens.

Sous ce rapport le Conseil d'administration ne se trompe pas. Nous sommes partis avec un capital de quelques centaines de francs ; nous venons de traverser notre troisième année en donnant satisfaction dans la mesure du possible aux demandes intéressantes et nous n'avons qu'à nous applaudir de la marche que nous avons suivie.

Mais si ceux qui jouent un rôle actif dans la Société sont ménagers des fonds des souscripteurs, des sociétaires, des bienfaiteurs, il est une chose dont ils sont prodigues : je veux parler de leurs efforts personnels. Il y a sous ce rapport une émulation admirable entre eux. Je ne saurais trop haut proclamer l'inépuisable dévouement de nos cinq visiteurs. Ils sont à la tâche depuis trois ans et jamais ils n'ont manqué de la remplir. On ne voit qu'eux à la Petite Roquette, il n'y a qu'eux pour aller trouver les jeunes détenus dans leurs cellules et leur porter des paroles de consolation et d'espoir.

Et il est juste que nos éloges aillent à qui les méritent, à M. Paul Baillière notre infatigable Secrétaire général, à M. Adolphe Démy, notre trésorier, dont l'actif et généreux concours nous est si précieux, à M. Auber, qui fait dans notre œuvre ce que Madame Auber fait dans une œuvre non moins méritoire, à M. le docteur Georges Leroux qui nous prête une assistance doublement précieuse, à M. Henri Joly, l'écrivain brillant, l'orateur habitué au succès qui a accepté la mission la plus délicate, celle qui exige le plus de tact et de délicatesse. — M. Henri Joly que vous connaissez tous de nom, que beaucoup d'entre vous ont eu le bonheur de lire ou d'applaudir, s'occupe des jeunes gens de la correction paternelle, les plus difficiles à ramener aux bons sentiments, car s'il n'est pas toujours aisé de faire entendre la voix de la raison à des condamnés, il est autrement difficile de se faire écouter par des fils contre

lesquels se sont brisées toutes les insistances d'un père et d'une mère contraints, en désespoir de cause, de les faire enfermer en vertu de la puissance paternelle ! Voilà la tâche que remplit un homme d'autant de cœur que de talent avec le même succès que ses quatre autres collègues. Des visiteurs qui consacrent ainsi toutes les semaines un temps précieux à la Petite Roquette, qui considèrent comme un devoir impérieux d'aller voir de malheureux jeunes gens pour les soutenir et les encourager, ces visiteurs ont droit à des remerciements et à des louanges exceptionnels parce que leur zèle et leur dévouement sont aussi exceptionnels. (*Applaudissements*)

Monsieur le Garde des Sceaux, tout à l'heure j'ai parlé de la réhabilitation ; j'ai dit qu'elle doit être rapide et discrète. Il importe qu'elle le soit surtout quand il s'agit de mineurs de 16 à 21 ans pour lesquels la mention au casier d'une condamnation est, à l'entrée dans l'armée comme à l'entrée dans l'atelier, une cause de méfiance ou d'exclusion. J'ose espérer que vos instructions à ce sujet seront suivies partout.

Vous avez bien voulu, dès la première heure, vous associer à notre œuvre ; votre nom figure parmi ceux des premiers souscripteurs. Dans la générosité de votre esprit vous avez pensé qu'il y a des chûtes pour lesquelles on ne doit pas être trop sévère, qu'on doit tendre une main secourable à ceux qui veulent se relever, que la société, loin d'être impitoyable, est disposée à se montrer particulièrement indulgente pour les défaillances du jeune âge ; et, quand les uns et les autres nous étions troublés par les difficultés entrevues, vous n'avez pas hésité à soutenir et à guider de vos conseils l'homme de foi et de dévouement qui a conçu l'idée de l'entreprise, qui s'est mis courageusement à sa tête.

Cet homme de foi et de dévouement, sans lequel notre œuvre n'existerait pas, c'est l'aumônier de la Petite Roquette, M. l'abbé Milliard. (*Applaudissements*)

Un des membres les plus honorés du Congrès des Sociétés de Patronage de Bordeaux, M. Henri Couve, parlant d'un prêtre vénérable qui est acclamé dans tous les Congrès, a appelé M. l'abbé Villion le héros de Saint-Léonard. Jamais cette belle qualification n'a été mieux méritée que par M. l'abbé Villion qui, en 1870, a couru à la frontière entraînant à sa suite les hôtes de son asile, c'est-à-dire d'anciens condamnés pour crimes et qui les a électrisés au point d'en faire des combattants d'un courage et d'une audace merveilleux. Plusieurs sont tombés avec gloire sur le champ de bataille ; mais il en est un qui par sa prodigieuse bravoure a gagné la plus belle des récompenses, la croix de la Légion d'honneur ! Eh bien, ce que l'abbé Villion a fait pour ces grands condamnés qu'il a transformés en intrépides soldats, M. l'abbé Milliard le tente pour nos petits condamnés dont il veut faire d'excellents serviteurs du pays et il le tente avec toutes les ressources d'un zèle incomparable. On ne peut songer à la vie de cet apôtre du bien sans se sentir pénétré de respect, de reconnaissance et d'admiration. Sur pied dès le matin, il est à la Petite-Roquette, il est à l'atelier, il va chercher l'ouvrage, il court procurer le placement ; la lime à la main, il enseigne, il apprend, il dirige, et même, s'il faut réunir dans une bibliothèque les livres qui servent de distraction, le dimanche, à nos patronnés, il prend le rabot et il établit un corps de bibliothèque qui ferait honneur à un menuisier émérite. (*Applaudissements*)

Notre œuvre doit son existence, doit son succès à M. l'abbé Milliard ; sans M. l'abbé Milliard, nous aurions été arrêtés dès le début tant les difficultés étaient sérieuses ; il a su les surmonter, car, à vrai dire, il n'y en a pas pour lui. La fatigue aurait brisé le corps de beaucoup d'entre nous ; lui, malgré les supplications d'une vénérée parente qui l'entoure de toute sa sollicitude, il ne veut rien écouter, il se dépense d'une manière réellement folle, sans songer que le sort et l'avenir de notre

œuvre sont attachés à sa santé et à sa vie.

L'année dernière, un homme éminent dont le jugement s'impose en matière de patronage, M. Félix Voisin, après la lecture du rapport de M. Paul Baillié, disait surpris, stupéfait des constatations statistiques qui s'y rencontraient : « Ce que vous avez obtenu est réellement extraordinaire ; le chiffre des condamnations prononcées contre vos patronnés est insignifiant ; il ferait honneur à des ateliers dans lesquels on ne reçoit que des ouvriers d'un passé irréprochable ».

Monsieur le Garde des Sceaux, vous allez connaître les derniers résultats de l'œuvre dont vous avez soutenu et dirigé les premiers pas. Le compte-rendu de M. le Secrétaire général vous apprendra qu'à tous les points de vue ils sont supérieurs à ceux de 1896 et qu'ils dépassent les espérances les plus ambitieuses. La Société me charge de vous exprimer sa profonde reconnaissance pour le grand honneur que vous lui avez fait en acceptant de présider son assemblée générale. Elle sera heureuse si, avec l'autorité qui s'attache à la haute dignité dont vous êtes revêtu et qui ajoute son éclat au bon renom dont vous êtes entouré au Sénat et au grand Barreau de Paris, vous lui accordez un témoignage de satisfaction et d'encouragement qui sera pour elle la récompense de ses efforts passés et un gage de confiance dans l'avenir.

*Vifs applaudissements.*



## RAPPORT

DE

**Monsieur Paul BAILLIÉ**

*Secrétaire Général*

Monsieur le Garde des Sceaux  
Mesdames, Messieurs,

La tâche qui incombe au secrétaire général cette année est très simple et très précise.

La vie de notre Patronage s'identifie de plus en plus avec celle de notre atelier de la rue Saint-Maur. C'est donc de l'atelier que je vais tout d'abord vous entretenir ; du nombre et de la qualité des patronnés que nous avons recueillis, du travail fait et des résultats obtenus. Je vous prierai ensuite de vouloir bien écouter la lecture de quelques lettres.

Nous avons inscrit sur nos listes de patronage cette année, du 1<sup>er</sup> janvier 1897 au 1<sup>er</sup> janvier 1898, 140 noms de jeunes gens venus pour nous demander asile. Si l'on ajoute à ce relevé les 19 autres déjà présents au mois de janvier, qui constituent le reliquat de l'année précédente, cela fait un chiffre total de 159, en augmentation de 35 sur l'année précédente. L'accroissement de surface de notre atelier par la location supplémentaire d'une pièce contigüe, nous a facilité cette extension.

Nos patronnés se divisent ainsi suivant leur âge.

2 étaient au dessous de 16 ans

11	étaient	âgés	de	16	ans
33	»	»	de	17	ans
38	»	»	de	18	ans
31	»	»	de	19	ans
23	»	»	de	20	ans

enfin 4 avaient plus de 21 ans.

La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année dernière, laisse voir de grandes analogies. Le patronage ne s'est occupé que tout à fait exceptionnellement d'individus au dessous de 16 ans et au dessus de 21 ans ; la majorité de nos patronnés est comprise entre 17, 18 et 19 ans.

Au point de vue de la provenance, nous en trouvons 149 qui viennent de la Petite Roquette, dont 140 après condamnation, et 9 seulement au sortir de la Correction Paternelle. Parmi les condamnés, 6 ont été remis à titre de Libérés conditionnels,

- 3 autres venaient du Dépôt de la Préfecture,
- 2 de colonies pénitentiaires,
- 1 de la Grande Roquette,
- 6 nous ont été adressés avant condamnation.

On remarquera sans doute, combien a été restreint le nombre des jeunes gens qui venaient de la Correction Paternelle. Nous en comptons 20 l'an dernier, nous n'en avons reçu que 9 seulement cette année. Ce n'est pas que le zèle ait fait défaut à notre visiteur, ni que les résultats moraux de l'exercice aient été défavorables. Mais notre action a été très restreinte par suite des obstacles mis à la visite des enfants détenus en correction paternelle par des familles indifférentes ou mal renseignées. Et nous ne pouvons que le regretter davantage en songeant que cette catégorie intéressante de jeunes détenus était particulièrement confiée par nous à notre éminent collègue, M. le doyen honoraire Henri Joly.

La réduction de peines dont nos libérés conditionnels ont profité, s'est élevée pour 6 jeunes gens à un total de 333 jours

de prison. Pendant ce temps ils sont restés libres sous notre surveillance. Un seul s'y est dérobé avant le terme, et nous nous sommes empressés d'en aviser la préfecture ; les cinq autres sont restés chez nous, et ont été placés ou rendus ensuite à leur famille, sans avoir donné lieu à aucun sujet de plainte.

Enfin un certain nombre de jeunes gens nous ont été envoyés avant condamnation, soit par MM. les juges d'instruction, soit par le Dépôt, soit même par le Tribunal de la Seine ou la Cour d'appel que nous remercions sincèrement de cette haute marque de confiance.

La durée du séjour à l'atelier offre une série de remarques à peu près analogues à celles que nous présentions l'année dernière.

De 1 à 6 jours	sont restés	68	patronnés
De 6 à 30 jours	»	39	»
De 1 mois à 3 mois	»	27	»
De 3 » à 5 »	»	10	»
De 5 » à 10 »	»	10	»
Au dessus de 10 mois		3	»

Enfin deux jeunes gens ont été admis au patronage sans passer par l'atelier. Ils rentraient dans leur familles, et nous nous proposons seulement de rester en relations avec eux pour intervenir au moment de leur réhabilitation.

Le travail accompli dans l'atelier par ces jeunes gens de provenances diverses a été considérable ; car pour 7.290 journées de présence, il n'y a pas eu moins de 6.400 journées de travail, ce qui fait sur l'année dernière une différence en plus de 3.100 journées de travail.

Nos finances se sont heureusement ressenties de cette assiduité.

Les salaires distribués aux ouvriers se sont montés à 13.551 francs.

Les achats d'outils, gages du contre-maitre, secours temporaires, à 3.347 francs.

Les dépenses de location et autres frais à environ 2.500 francs.

Ce qui fait pour le patronage une dépense totale de 19.500 francs environ.

Or en regard de ce chiffre élevé, nous avons la grande satisfaction d'inscrire à notre avoir, la somme produite par le travail de nos patronnés, et qui vient en déduction de nos dépenses. Cette somme s'élève à 10.678 francs, soit aux 54 pour cent de notre dépense totale. Ce chiffre est plus que le double de celui de l'an dernier, où, pour dix mois d'exercice, nous n'avons touché que 4.552 francs.

Le patronage n'a donc déboursé réellement sur les fonds dus à la charité publique que 8.785 francs, et il a trouvé moyen de payer avec cette somme 13.551 francs de travail. C'est une multiplication des aumônes par elle mêmes dont peut être justement fier le dévoué Directeur de l'atelier, M. l'abbé Milliard; et elle n'est explicable que par une sollicitude constante, par une aptitude merveilleuse à créer le travail et à le faire venir quand même pour le bien de ses chers jeunes gens. Mais, et j'insiste encore sur ce point, non seulement nous avons donné plus que nous n'avons reçu, mais ce que nous avons donné a été la récompense d'efforts méritoires, le prix de travail assidu, de l'ordre, de la régularité; nous n'avons pas seulement fourni un pain précaire, nous avons fait de la moralisation durable.

La moyenne de nos journées de salaire a été de 2 fr. 40, en progression sur l'an dernier où elle n'était que de 1 fr. 60. Toutefois, il faut bien le dire, ce beau résultat est exposé à des retours, et son maintien nous cause souvent de graves préoccupations. Il faut que le travail soit livré dans un état d'exécution convenable, et l'on comprendra sans peine la difficulté du problème, en songeant au nombre considérable de passagers qui nous arrivent, et aux accès de paresse qui peuvent entraîner les meilleurs. Il faut surveiller de près l'ouvrage, le soumettre à une révision sérieuse; une négligence, un oubli des surveillants

peut nous faire le plus grand tort, provoquer des réclamations, et tarir la source des commandes. Aussi est-ce le point que nous sommes décidés à défendre avec le plus grand soin.

Mais il est temps d'aborder les résultats moraux de l'œuvre du Patronage. Sur 159 patronnés, 58 ont été placés par la Société parmi lesquels un seul a été repris par la justice.

46 ont quitté l'atelier ou sont partis à l'aventure.

25 ont été renvoyés.

10 sont sous les drapeaux

1 est décédé

19 étaient présents le premier janvier à l'atelier

Le nombre de ceux qui nous ont quitté volontairement ou par suite de renvoi est donc de 71. Sur ce nombre nous savons que 17 ont été repris par la police, et il est vraisemblable que c'est un minimum. Si l'on simplifie les rapports de ces chiffres en les réduisant au tant pour cent, on voit que la récurrence des patronnés placés par nous n'est pas égale à 1, 7 pour cent. Dans la catégorie des éliminés au contraire, la récurrence représente au moins 24 pour cent, et probablement de 30 à 35.

Vous avez bien voulu remarquer l'année dernière que le chiffre de 6 0/0 de récurrence sur les jeunes gens que nous avons placés était un résultat des plus honorables. Et nous sommes heureux de penser que sur ce point encore nous avons pu réaliser un progrès.

Ces résultats, il est bien permis d'en faire honneur, après la Providence, au zèle et au dévouement des membres actifs de la société, et tout d'abord à notre cher et vénéré Président, qui malgré ses occupations si lourdes et si multiples, trouve toujours le moyen de se dévouer aux œuvres de charité; à M. l'abbé Milliard qui s'est fait de tous ces malheureux une petite famille, qui ne vit et qui ne respire que pour les aider, les relever et les transformer; aux membres visiteurs qui préparent chez les détenus pendant l'emprisonnement les bons

sentiments que l'on espère voir éclore dans l'atelier, aux membres du Conseil qui donnent si libéralement leur temps le Dimanche, pour venir voir nos pupilles et s'entretenir avec eux. Mais je me reprocherais aussi de ne pas donner un souvenir à l'un de nos plus discrets collaborateurs et amis, M. Richard, qui a sollicité et obtenu l'autorisation de réunir le Dimanche à la prison, dans un petit cours gratuit de dessin, un certain nombre de jeunes détenus, et qui leur consacre son temps et sa peine de la façon la plus généreuse et la plus charitable.

Voici maintenant quelques lettres de patrons ou de patronnés, qui, mieux que tout discours, vous feront apprécier les sentiments et la conduite de nos jeunes gens.

D'abord on écrit à M. l'abbé Milliard, d'une maison où nous avons fait deux placements.

le 7 Décembre 1897,

Monsieur l'Aumonier,

*Nous vous remercions de nous avoir envoyé le jeune X... avec votre recommandation, nous sommes assurés d'avance que nous pourrons attendre de votre protégé de bons services, de l'exactitude à son travail et de la bonne conduite.*

*Quand au jeune Y... nous nous plaignions à vous dire que depuis son entrée à la maison, il nous a donné toute satisfaction. C'est un jeune homme très travailleur, soumis et obligeant. S'il continue dans cette voie, il fera certainement son chemin chez nous.*

*Veillez etc. . . . .*

Le jeune Y. est toujours dans la même place, et donne toute satisfaction. Voici déjà deux ans qu'il fait partie du patronage, et nous attendons impatiemment le moment de provoquer la réhabilitation. Le jeune X a quitté sa place faute d'ouvrage et a dû se replacer ailleurs.

Un autre est entré chez nous le 17 août 1895. Après nous avoir quitté il était allé s'embaucher comme ouvrier de ferme dans l'Orne. Les gages étaient plutôt minces, car il ne recevait

que 160 fr. par an outre la nourriture et le blanchissage ; il est revenu depuis près de Paris, et comme il savait à peu près son métier « faucher, tirer les vaches et pour ainsi dire toute la culture » il a réussi à se caser près de Gennevilliers. Il écrivait au jour de l'an à M. l'abbé Milliard la lettre suivante.

Cher Monsieur l'abbé Milliard,

*Permettez-moi, je vous prie, de profiter du premier jour de l'année pour vous remercier et en même temps de vous souhaiter une bonne et heureuse année, une réussite bonne dans votre entreprise et qu'il vous soit témoigné plus de reconnaissance que l'année dernière pour vous qui vous donnez tant de mal pour les remettre dans le bien.*

*Je ne puis m'arrêter toutes les semaines sans penser que c'est vous qui m'avez soutenu, qui m'avez donné de bons conseils ; je ne puis comme reconnaissance que vous remercier toujours de tout mon cœur.*

*Je remercie aussi tous les bienfaiteurs et bienfaitrices et en même temps leur souhaite une bonne et heureuse année, et en les remerciant aussi de tout cœur.*

*Votre serviteur etc . . . .*

Cette reconnaissance qui persiste et, sous une forme un peu fruste, trouve des termes si touchants après deux ans d'absence, ne prouve-t-elle pas que le cœur de ce petit récidiviste a été merveilleusement changé !

Mais nous commençons aussi, comme notre cher et excellent Président de la Société de protection des engagés volontaires, à voir prospérer à l'abri du Patronage une pépinière de jeunes soldats.

L'un deux nous écrit de Bretagne.

*Je vous demande pardon de ne pas vous avoir écrit plus tôt, car j'aurais pu le faire, mais vous savez quand on arrive dans un port de guerre, surtout comme Parisien, on est émerveillé, et plus*

*l'on voit, plus l'on veut voir et on oublie complètement son devoir.*

*Monsieur l'abbé, je vous remercie sincèrement de ce que vous avez fait pour moi, car si un jour je deviens homme par le travail, c'est à vous que je le devrai.*

*Je vous dirai aussi que je n'ai pu remercier encore Monsieur le Commandant Voisin (Notre cher Président est promu en grade par la reconnaissance populaire) car la veille de partir, il m'avait dit que je ne lui envoie un mot que quand j'aurais mon matricule, et je l'ai pas encore.*

*Encore une fois, Monsieur l'abbé, veuillez recevoir mes sincères remerciements.*

*Votre très humble serviteur etc.*

Un autre fait son service dans les chasseurs et se trouve en garnison dans l'Est ; nous avons reçu de lui deux lettres :

*«.....le métier paraît dur, surtout pour commencer,..... les exercices d'assouplissement, la gymnastique, l'astiquage et la suite ; il y a de quoi devenir fou, enfin avec un peu de patience et de courage j'y arriverai sûrement.*

*.....Bien le bonjour à tous ces Messieurs ainsi qu'à tous vos pupilles qui, je l'espère, sont raisonnables.....»*

Seconde lettre :

*« Votre lettre que je viens de recevoir à l'instant m'a bien fait plaisir..... le métier est très dur, mais enfin je prends mon mal en patience, ce qui est le meilleur ; je vous dirai que je suis élève caporal et qu'avec les 3 francs que vous avez eu la bonté de m'envoyer, j'ai déjà acheté une théorie sur le service militaire de 1 fr. 60, de manière que je puisse être un peu plus avancé pour l'examen que je passerai au mois de mai.....*

*Je vous dirai que j'ai été pour vous voir le jour de l'an, lorsque je suis venu en permission, mais que vous n'étiez pas à l'atelier quand je suis passé, et comme j'étais avec ma famille, je n'avais pas beaucoup de temps à disposer. Vous m'excuserez si je ne suis pas monté chez vous, mais je viendrai à Pâques et j'irai vous voir aussitôt*

*mon arrivée.*

*Bien le bonjour à M. Paul Baillière, secrétaire général, et à M. le D<sup>r</sup> Georges Leroux, ainsi qu'à M. Adolphe Démy, et à tous ces Messieurs. Ayez la bonté de faire passer mes remerciements à tous ces Messieurs et dites leur que je me conduirai comme par le passé et que je continuerai à faire usage des bons conseils que ces Messieurs et vous avez eu la bonté de me donner. »*

Voici maintenant deux lettres de ces jeunes gens qui ont été envoyés au bataillon d'Afrique en raison de leur casier judiciaire. L'opinion publique est disposée à se montrer quelquefois cruelle, soupçonneuse et sévère envers eux ; et cependant il me semble bien trouver en eux un accent de sincérité et des généreux sentiments que leur jeunesse et leur misère rendent encore plus touchants !

L'un deux nous écrit de Gabès le 11 Décembre.

*.....« On nous habitue à marcher, car nous partons moi et ma compagnie en détachement le 25 à Oued-Tataouin, poste dans le Sud à 8 jours de marche de Gabès.....*

*Je pense que malgré mon éloignement, je fais toujours partie de la Sainte-OEuvre pour laquelle vous vous êtes consacré tout entier et que je compte toujours, à mon retour rentrer dans la famille malheureuse pour laquelle vous donnez tous vos soins et bons conseils.*

*Veillez, Monsieur l'abbé, avoir la bonté de faire part de ma lettre à tous mes camarades, et de leur donner de mes nouvelles ainsi qu'à M. le Président et à M. le Secrétaire.*

*Je termine ma lettre en priant Dieu de toute mon âme pour qu'il vous conserve la vie longue et heureuse.*

*Croyez, Monsieur l'abbé, à la vive reconnaissance d'un paria de la société à qui vous avez bien voulu tendre la main.....*

autre lettre d'un soldat qui est depuis plus longtemps au service.

Monsieur l'Aumonier,

*Vous allez vous trouver bien étonné en recevant cette lettre car vous ne devez plus songer à moi, pourtant vous vous rappelez bien ce pauvre détenu qui était à la 6<sup>me</sup> 2<sup>me</sup>, que vous veniez voir et animiez de si bons conseils ; c'est vous qui m'avez conseillé de m'engager, et qui m'avez envoyé dans cette bonne Société de Monsieur Voisin. Vous m'avez engagé à bien me conduire. Je vous ai écrit : vos conseils ne sont pas tombés chez un ingrat.*

*Plus tard vous serez récompensé, me disiez-vous, eh bien ! aujourd'hui ma récompense est venue par mon changement de corps .....*

*Enfin, Monsieur l'Aumonier, je n'ai pas trop souffert de la vie militaire qui n'est pas si dure qu'on le dit : avec de la conduite on arrive à tout, et l'on est bien partout, il y a bien des moments de misère, mais avec du courage on les surmonte facilement.*

*Veillez agréer, Monsieur l'Aumonier, l'assurance de ma profonde reconnaissance, etc.*

Ce sont, n'est-ce pas des lettres alertes et joyeuses ; des jeunes gens qui ont suivi nos conseils, qui accomplissent courageusement leur service militaire et qui s'avancent vers la réhabilitation finale.

En voici une autre qui contraste bien tristement.

C'était un jeune homme intelligent, vif, possédant une bonne instruction primaire. Il a commencé par quitter ses parents, par mener une vie de désordres, et par échouer à la Petite Roquette. Nous l'y avons visité et recueilli. L'essai de l'atelier ne lui a pas été favorable ; il n'a pas compris l'importance du service qu'on lui rendait, et l'irrégularité qu'il mettait à son travail malgré nos avertissements, nous a obligé à le congédier. Toutefois comme son âge lui permettait de contracter un engagement militaire, nous l'adressions à la Société de l'excellent Monsieur le Conseiller Voisin.

Mais il était déjà trop tard pour le sauver. Admis provisoirement au Dépôt de Nanterre, en attendant l'accomplissement des formalités légales, il est tombé malade. La vie de misère, les privations, les milieux impurs qu'il a fréquentés, l'avaient profondément atteint. Des accidents se déclarèrent qui nécessitèrent des opérations chirurgicales douloureuses. Sa famille l'a complètement abandonné, elle ne répond à aucune de ses lettres, et dans sa détresse il se retourne vers le patronage qui l'a accueilli, et il nous a écrit :

Voici l'une de ses lettres :

19 Janvier

Monsieur le Secrétaire,

*J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre bonne petite lettre .....*

*Comme vous avez l'avantage de me le rappeler, je comprends bien maintenant, mais trop tard hélas, que tout ce qui m'est arrivé est de ma faute, et que si je m'étais pas écarté de la bonne voie je ne serais pas dans la pénible situation où je me trouve, car je ne me fais pas d'illusion ; je suis inscrit pour le sort cette année, mais j'ai bien peur de ne pas être rétabli et par suite de me trouver dans l'incapacité de faire un militaire pour le moment ; ensuite ma famille à qui j'ai écrit plusieurs fois ne veut plus entendre parler de moi. C'est dur, aussi n'ai-je plus qu'un seul espoir et qu'une seule ressource, c'est vous Monsieur et Monsieur l'Abbé Milliard, puisque vous me dites que dans le cas où je n'aurais plus personne, vous daigneriez encore vous intéresser à mon triste sort.*

*Si vous voulez bien le faire vous pouvez être sur à l'avance que vous n'aurez qu'à vous louer de cette bonne œuvre, et que je ferai tout ce sera en mon pouvoir pour savoir mériter votre confiance par ma bonne conduite et mon travail, la leçon que j'aurai reçue me sera profitable, et je n'ai plus qu'un désir BIEN FAIRE ET ÉVITER LES MAUVAISES COMPAGNIES.*

*Je suis encore obligé de me servir de béquilles .....*

*Veillez, je vous prie, présenter tous mes hommages à M. l'Abbé Milliard, etc....*

Vous voyez les sentiments que conservent envers le Patronage même l'un de ceux que nous avons dû éliminer, pauvre enfant que j'ai été voir il y a quelque jours dans cet asile où la tuberculose le ronge lentement, et où il expie bien cruellement les fautes d'une jeunesse mal dirigée. Que ne nous a-t-il écoutés plus tôt !

Puisse son exemple servir de leçon à ses jeunes camarades !  
Puisse-t-il aussi prouver à nos bienfaiteurs toute l'importance de la mission qu'ils nous encouragent à poursuivre!

*Applaudissements.*



## RAPPORT

DE

### Monsieur Adolphe DEMY

*Trésorier*

*Sur la situation financière de la Société*

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Société compte déjà trois années d'existence, et cependant c'est la première fois que nous venons vous présenter le compte d'un exercice complet. La première année, la fondation de la Société presque au milieu de l'année, la seconde, le désir de faire concorder notre année budgétaire avec l'année civile avaient successivement tronqué les périodes dont nous avions à vous exposer les résultats. Aujourd'hui il n'en est plus de même et l'exercice dont nous vous soumettons le compte-rendu coïncide avec les douze mois de l'année 1897.

Voici donc le bilan de nos opérations arrêté au 31 décembre 1897 :

#### ACTIF

En caisse au 31 décembre 1896.....Fr.	2.588 05
Subvention du Ministère de l'Intérieur.....	3.000 »
28 bienfaiteurs.....	4.700 »
104 sociétaires.....	2.200 »
136 souscripteurs.....	1.360 »
Sermon du 7 mars 1897.....	1.700 »
Intérêts de 8 obligations.....	111 20
	<hr/>
	15.659 25

#### PASSIF

Loyers.....	1.600 »
Frais d'atelier.....	6.685 85
Dépenses diverses.....	895 70
Achat de 6 obligations.....	3.034 70
Balance.....	3.443 »
	<hr/>
	15.659 25

Jetons un rapide coup d'œil sur ces différents chiffres.

On remarquera l'augmentation de la dépense des loyers : ce chef ne figure que pour 1.218 francs dans le budget de l'an dernier ; l'augmentation est purement apparente et tient à ce que le budget de 1896 ne répondait qu'à trois, et que le budget de 1897 répond à quatre trimestres. Et si la somme semble élevée, il convient de rappeler qu'elle comprend en réalité quatre loyers : les loyers des ateliers, le loyer de la salle de patronage et enfin l'indemnité versée pour la salle des séances du Conseil.

Pour les frais d'atelier, le chiffre porté représente simplement la part contributive de la Société à l'entretien de cette ruche dont l'institution et le maintien sont l'objet de ses efforts. En réalité le budget de l'atelier s'élève à 13.551 fr. 40, si l'on comprend en dehors de la part de la Société les salaires gagnés par nos jeunes protégés.

Enfin cette année comme les précédentes nous avons consolidé les oblations des bienfaiteurs et comme la moisson était plus belle, nous avons pu engranger davantage. Ce sont six obligations et non quatre, comme les années précédentes, que nous avons pu acquérir cette année. Ces obligations sont des titres de l'emprunt de la Ville de Paris 1892 ; les tirages ont lieu tous les deux mois et nous permettent d'espérer que la chance pourra apporter sa pierre à l'édifice qu'élève une soigneuse économie.

Cette acquisition fait monter à quatorze le nombre des titres, ville de Paris 1892, emprunt communal 1895, que possède aujourd'hui la Société. Ces titres valent 7060 fr. 40. Telle est la somme qui constitue le capital ou si l'on veut la réserve de l'entreprise, le bilan n'étant que le budget annuel, l'indication des ressources périodiques et non l'inventaire de la fortune capitalisée.

A l'actif du bilan annuel commence à figurer avec une certaine importance le revenu de ces placements. Les arré-

rages se montent à 111 fr. 20 pour 1897.

C'est la plus faible de nos recettes.

Notre ressource première, la pierre angulaire de notre budget, est la subvention annuelle de trois mille francs que veut bien nous accorder Monsieur le ministre de l'Intérieur. Cette subvention nous a été maintenue cette année et j'ai confiance qu'en présence des résultats obtenus, le directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Duflos ne se départira pas de la haute bienveillance qu'il nous a toujours témoignée.

Vient ensuite le sermon de charité. Le sermon du 7 mars n'a produit qu'une somme à peine égale à la moitié du produit du sermon de l'année précédente. Mais nous avons l'espérance, mieux que l'espérance, l'assurance que ce n'est là qu'un recul momentané ; je dis l'assurance : car permettez-moi d'anticiper un peu sur ce point et de vous dire que le sermon de cette année a produit une recette sensiblement égale à celle du sermon de 1896.

Mais les ressources normales sont surtout les cotisations de nos divers ordres d'associés.

En première ligne, il faut compter les bienfaiteurs. On est bienfaiteur dès qu'on verse un capital de cent francs une fois donné. Vingt huit personnes se sont portées bienfaitrices en 1897, et le montant de l'ensemble qui s'élève à quatre mille sept cents francs, prouve qu'elles ont amplement usé de la faculté de dépasser le minimum.

Qu'il nous soit permis de mentionner parmi elles Son Éminence le Cardinal Richard, qui a eu la bonté de nous allouer cette année une nouvelle somme de cinq cents francs, un généreux anonyme qui nous a adressé pareille somme, le Comité des Oeuvres du Travail qui a souscrit pour trois cents francs, la Banque de France qui nous a attribué une subvention de deux cents francs, M. le Vicomte de Pomereu d'Aligre qui nous a apporté un nouveau don de deux cents francs.

Que tous ces Donateurs reçoivent ici, nos vifs et sincères remerciements pour leur large générosité. (*applaudissements*).

Nous n'avions que treize bienfaiteurs en 1896 ; nous en comptons vingt-huit en 1897 et les autres ordres d'associés se sont accrus dans la même proportion, les quarante-huit sociétaires de 1896 sont cent quatre en 1897 et il en est tels, parmi eux, qui ne se contentent pas de verser le minimum de la cotisation ainsi que le prouve la somme de deux mille deux cents francs qu'atteignent leurs versements. Enfin suivant une progression identique les soixante-cinq souscripteurs de 1896 sont devenus cent trente-six en 1897.

Ce sont là certes des résultats encourageants et nous ne pouvons former qu'un vœu, c'est que l'accroissement se maintienne en 1898, tel qu'il a été en 1897.

Et pourquoi ne l'espérerions nous pas avec confiance alors que le bien accompli est là pour justifier notre tentative et enflammer notre zèle ? (*applaudissements*)

En effet maintenant mon rôle ne se borne plus à vous tracer un tableau de la situation financière de la Société. Après le budget des protecteurs, il y a désormais place pour un budget des protégés.

Ce budget, j'en esquissais les premiers linéaments l'an dernier quand je vous indiquais que quatre de nos pupilles avaient fait des dépôts à la Caisse d'Épargne.

Ces dépôts ont cru et multiplié. Au lieu de quatre, il y a maintenant une vingtaine de déposants. Les dépôts d'abord modestes ont fait pour la plupart la boule de neige ; et s'il en est qui ne se montent encore qu'à soixante-quinze, quarante-cinq, trente-cinq francs, une douzaine a dépassé cent francs.

Il serait assurément excessif de prétendre que cette vertu d'économie ait germé spontanément dans notre atelier : ce n'est qu'à force de conseils et d'exhortations, de remontrances réitérées chaque semaine que nous sommes parvenus à faire

entrer dans l'esprit des jeunes gens cette idée que l'argent était une denrée dont il importait d'amasser ample provision pour le voyage de la vie. (*vifs applaudissements*)

Les conseils sont forts bons, mais la démonstration d'un avantage futur touche moins que l'impression d'un avantage présent : aussi le trésorier s'est-il avisé d'intéresser les jeunes gens à l'économie et leur a promis une pièce de dix francs par chaque centaine de francs déposée.

Ce prix de la course à l'épargne, il a eu plusieurs fois la joie de le décerner.

Les uns, ceux dont les dépôts se sont élevés à cent francs, l'ont touché une fois ; un autre qui a atteint deux cents francs, l'a reçu deux fois, enfin un troisième qui est parvenu à mettre de coté trois cent francs, se l'est vu attribuer trois fois.

Et à ce propos, Mesdames et Messieurs, laissez-moi vous raconter dans quelles circonstances il a touché pour la troisième fois la prime. Son livret marquait trois cents francs, il avait donc droit à la récompense, et le trésorier la lui offrait, quand il se heurta à une résistance inattendue. Non, lui répondit les larmes aux yeux le vainqueur de ce steeple-chase d'économie, Non ! je ne dois pas toucher la prime — Et pourquoi ? mon ami ? N'avez-vous pas amassé trois cents francs ? — Sans doute, Monsieur. — N'est-ce pas le fruit de votre travail ? — Oh ! assurément. Mais demain je retourne au pays pour le tirage au sort, et si j'ai aujourd'hui trois cents francs, avec les frais de voyage, je ne les aurai plus après-demain. Ce n'est donc pas de l'épargne que cet argent, puis que je suis forcé d'y toucher. Ai-je besoin de vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il fut passé outre à ces scrupules, et que la prime lui fut remise ? (*applaudissements réitérés*)

Mais, s'il y a là un trait de délicatesse qui l'honore, n'y a-t-il pas là aussi la manifestation d'un sentiment qui est la condition même de tout progrès dans cette voie, je veux dire le respect

du capital acquis, le caractère intangible que revêt le fruit patient du travail accumulé. (*applaudissements*)

Ainsi vous le voyez, Mesdames et Messieurs, des économies considérables, ont été réalisées par les ouvriers sur leurs salaires. Il n'y a pas là seulement une ressource contre le chômage, une garantie contre le besoin, un subside contre la maladie, il y a plus et mieux : car cet argent économisé, c'est de l'esprit d'ordre accumulé, c'est du laisser aller redressé, c'est de l'imprévoyance écartée, c'est du souci de l'avenir implanté dans l'âme de la jeunesse, c'est l'habitude de l'effort, non seulement sur la matière que l'on travaille, mais sur une matière bien autrement réfractaire, c'est l'habitude de l'effort sur soi-même contractée. (*applaudissements prolongés*)

Voilà en effet l'élément vraiment moralisateur de l'épargne. Et quand on songe que c'est avec des boutures de récidivistes que l'on obtient des sujets économes et ménagers, alors, mesdames et messieurs, oh ! alors on sent que l'on fait une œuvre véritablement et utilement sociale, une œuvre vraiment philanthropique : une œuvre philanthropique parcequ'elle prouve que l'on doit aimer les coupables et qu'on aurait tort de désespérer de leur amendement puisqu'avec un peu de patience et de sympathie on arrive à de tels résultats ; une œuvre philanthropique, une œuvre qui propage l'amour des hommes entre eux, la fraternité, parce que l'on sent que l'on recrute des défenseurs, des collaborateurs du travail social parmi ceux qui paraissent voués à devenir les irréconciliables ennemis d'une société régulière. (*applaudissements répétés*)

Eh bien ! Mesdames et Messieurs en présence de semblables résultats, j'ai la confiance que vous n'abandonnez pas votre œuvre et ne déserterez pas le défrichement moral que vous avez entrepris au moment où fleurs et fruits commencent à paraître. Mais vous ferez plus et vous ferez mieux.

Notre œuvre se développe, nos ateliers s'agrandissent, nos

pupilles se multiplient. Il faut que le nombre de leurs charitables tuteurs s'accroisse également : oui, l'ouvrage presse et appelle les travailleurs, la moisson commence, allez recruter de nouveaux collaborateurs, les ouvriers de la onzième heure seront, soyez en sûrs, les bienvenus parmi nous.

(*applaudissements*)

## DISCOURS DE M. V. MILLIARD

*Garde des Sceaux,*

*Ministre de la Justice et des Cultes.*

Messieurs,

J'ai accepté bien volontiers l'honneur qui m'a été offert de vous présider. Seulement, j'y avais mis pour condition que le Président ne serait pas obligé de prendre la parole, et lorsque j'ai reçu la lettre d'invitation que vous m'avez adressée, j'ai vu en tête : « Allocution de M. le Président. — Discours de M. Milliard. » Eh bien, si vous voulez, nous allons intervertir l'ordre : nous dirons que le discours a été fait par M. le Président et c'est une simple allocution que je vous demande la permission de vous adresser.

Oui, je suis heureux de me trouver au milieu de vous, parce qu'on ne fera jamais assez de sociétés comme la vôtre.

Votre président vous disait tout à l'heure ce qu'était votre société. Laissez-moi vous dire que toute jeune qu'elle est, modeste comme elle est (elle ne peut être que modeste après trois années d'existence) elle a déjà fait beaucoup de bien. Elle en fera davantage encore parce qu'elle répond à un besoin, parce qu'elle n'est pas seulement une société utile, parce qu'elle est une société nécessaire. Et ma première parole est pour formuler ici un souhait, c'est qu'elle ne tarde pas à prospérer, c'est que (ce souhait va être particulièrement agréable à M. le Trésorier) c'est qu'elle gagne le gros lot. Seulement, permettez-moi d'ajouter qu'il ne faut pas trop compter sur le gros lot, il faut plutôt compter sur la subvention de 3.000 francs que vous

donne M. le Ministre de l'Intérieur et qu'il continuera à vous donner, j'en suis persuadé; il faut plutôt compter sur la cotisation de vos sociétaires; vous pouvez compter aussi sur le sermon, à condition de bien choisir vos prédicateurs; enfin, il faut compter sur vous, sur votre zèle. Voyez-vous! cette vieille maxime : « Aide toi, le Ciel t'aidera » sera toujours vraie; si elle l'est des individus, elle l'est également des sociétés.

Oui, votre Société est excellente; oui encore, elle répond à un besoin. Le double rôle que vous remplissez ne peut être rempli que par l'initiative privée, il ne peut être rempli par l'État. Je n'hésite pas à le dire devant le représentant du ministère de l'Intérieur, M. le Directeur de l'administration pénitentiaire.

L'État fait beaucoup de choses, il en fait beaucoup en matière pénitentiaire, mais il a toujours la main un peu lourde.

Le rôle que vous remplissez est double. Il y a d'abord le rôle de vos visiteurs. C'est un rôle merveilleux et vous avez bien raison de féliciter les quatre ou cinq visiteurs que vous avez et qui consacrent de longues heures chaque semaine à voir les détenus.

Vous parliez du régime cellulaire, vous disiez que c'était le meilleur des prédicateurs! Image charmante d'ailleurs! mais pour qu'il en soit ainsi, il faut quelque chose de plus que la cellule; il faut qu'elle soit visitée, il faut que le malheureux jeune homme qui est entre ses quatre murs, qui réfléchit aux fautes qu'il a pu commettre et à ce qu'elles lui valent, soit visité par des hommes charitables, intelligents, sachant lui tenir le langage qui doit lui être tenu. Votre Société a de ces hommes-là, intelligents et distingués, qui n'hésitent pas à se dévouer. Permettez-moi de les saluer! Ce sont à coup sûr des hommes méritants au premier chef, ce sont des hommes de bien, et les hommes de bien, il ne faut jamais passer devant eux sans leur tirer son chapeau. *Applaudissements*

Votre société a un second rôle qui n'est pas moins important que le précédent. Ces pauvres enfants, je demandais tout à l'heure au Directeur de l'administration pénitentiaire si l'Etat pouvait se préoccuper de leur sort au lendemain du jour où ils quittent la Petite Roquette, s'il y avait quelqu'un qui fut chargé par l'Etat de les surveiller, de les diriger, de les envoyer dans une maison ou chez un patron. Il était obligé de me répondre que c'était un service assez difficile à organiser par l'Etat et qui n'était pas encore organisé.

C'est alors que des sociétés comme la vôtre, dues uniquement à l'initiative individuelle, se substituent à l'Etat qui ne peut le leur reprocher, et rendent à la société le service considérable de prendre ces jeunes enfants par la main, de ne pas les laisser retourner au vagabondage et au vice, quelquefois au milieu d'une famille qui ne leur donne que de tristes enseignements.

Votre société, où les conduit-elle ? Son organisation est des plus simples. Elle ne les conduit pas dans un palais, mais dans un atelier. J'ai lu vos publications et j'en ai été frappé. Ils sont là un certain nombre, sous la direction d'un contremaître ; il faut qu'ils travaillent. Ils sont libres de s'en aller et il y en a malheureusement trop qui usent de cette liberté, mais on peut affirmer que ceux qui ont le bonheur de prendre goût au travail, sont sauvés. C'est comme cela que vous ramenez au bien tant de ces jeunes gens, dont on nous lisait tout à l'heure des lettres extrêmement touchantes.

N'est-ce pas une œuvre merveilleuse dans sa simplicité et avec les moyens restreints dont vous pouvez disposer ?

Où couchent ces jeunes gens ? Il a fallu aller à l'économie ! L'abbé Milliard s'est entendu avec un logeur du voisinage qui, moyennant 50 centimes par jour, les loge.

Il faut qu'ils mangent ! Vous leur donnez 1fr,25 par jour ; ils se nourrissent chez un marchand de vins des environs.

Ils font même des économies ! Il leur faut 2 francs par jour pour se nourrir, se loger et se vêtir. Quand ils commencent à gagner plus, ils réalisent un petit pécule qui leur servira plus tard.

Voilà simplement exposée votre œuvre. Elle est modeste autant que pratique ; ne sauve-t-elle pas un certain nombre d'enfants chaque année ? Quand vous n'en sauveriez que dix avec vos moyens restreints, ce serait beau ; vous en sauvez bien davantage.

Après avoir félicité vos visiteurs et loué votre œuvre, permettez-moi de féliciter à mon tour, discrètement, l'abbé Milliard. . . Je dis discrètement parce qu'il est mon compatriote, parce que nous sommes nés tous deux dans le département de l'Eure qu'il illustre, et parce qu'il est un peu mon parent ; il ne le serait pas, que je le revendiquerais comme tel.

L'abbé Milliard a créé cette œuvre parce qu'il en a compris la nécessité, parce que, exerçant son saint ministère à la Petite Roquette, il avait vu ces enfants y revenir toujours et retourner toujours dans le vice. Il a compris qu'il y avait quelque chose à faire et il a eu le courage et l'énergie de le faire. Il m'a communiqué ses projets à l'origine, il m'y a initié ; je l'ai encouragé, sans lui dissimuler les difficultés qu'il rencontrerait ; j'espérais qu'il les vaincrait ; il les a vaincues, et je suis heureux comme président de cette assemblée et comme Garde des Sceaux de l'en féliciter ; je suis heureux aussi de dire à votre société qu'elle est une de celles pour lesquelles le Ministère de la Justice aura toujours le plus de sympathie. (*Applaudissements*)

Pourquoi avons-nous toujours, à la Place Vendôme autant de sympathie pour des sociétés comme la vôtre ? Mon Dieu ! parce qu'elles diminuent la criminalité.

Nous ne saurions trop nous préoccuper de la criminalité ; elle augmente dans des proportions inquiétantes. J'ai là des chiffres qui sont fort tristes, mais il y a des tristesses en présence

desquelles il faut savoir se placer, des chiffres qu'il ne faut pas craindre de considérer, ne serait-ce que pour chercher à les diminuer.

Les prévenus et les accusés qui ont été jugés, étaient en 1840 au nombre de 88.535 ; 20 ans plus tard, en 1860, j'en vois déjà 155.333 ; en 1880, 175.726, et en 1895, 213.206. Voilà la progression. Mais, il ne faut pas nous faire plus mauvais que nous sommes ; c'est une progression qui est constatée à peu près partout. On prétend qu'en Angleterre la criminalité n'augmente pas, qu'il y aurait un arrêt, une tendance même à la voir diminuer. Je n'en suis pas absolument convaincu, et je crois qu'il faut examiner de très près les statistiques criminelles anglaises. C'est un fait que je signale en passant à M. Joly, dont je connais les travaux remarquables et qui s'est servi de ces statistiques.

Toujours est-il que je suis obligé de constater que la criminalité augmente dans des proportions inquiétantes dans notre pays, et les sociétés comme la vôtre sont bien faites pour lutter contre cette augmentation. Pourquoi ? Parce que vous vous attaquez précisément à la jeunesse, et que si l'on veut enrayer la criminalité et la diminuer ensuite, il faut s'en prendre aux adolescents ; lorsque vous aurez diminué les crimes et délits parmi eux, vous verrez la criminalité s'arrêter, puis décroître.

Voilà pourquoi vous serez toujours bien accueillis au Ministère de la Justice. Je vais vous en donner une preuve tout de suite.

Vous avez fait appel au Ministre de la Justice en ce qui concerne la réhabilitation. Il y a un qui lui avait fait appel avant vous, c'est l'honorable M. Bérenger. En matière de réhabilitation vous demandez deux choses, la discrétion et la rapidité ; M. Bérenger était plus modeste, il ne demandait que la rapidité ; il trouvait que notamment à Paris, la réhabilitation est trop lente. Je n'est pas hésité à promettre à M. Bérenger que, si le besoin s'en faisait sentir, le Garde des Sceaux adresserait une

circulaire à tous les Parquets. Je réitére ma promesse, voilà pour la rapidité.

Quand à la discrétion, c'est autre chose. Avec la procédure organisée par le code, vous le savez mieux que moi, Monsieur le Président, il est difficile qu'il n'y ait pas d'indiscrétion. Ce qu'il faudrait obtenir, c'est le moins d'indiscrétion possible. Peut-être y aurait-il quelques modifications à apporter à la loi mais je crois que si on était aussi discret que possible, et que si la réhabilitation se faisait avec rapidité, on aurait réalisé un état de choses fort acceptable pour tout le monde et dont se déclarerait satisfait l'honorable président de votre société.

Vous me trouverez toujours prêt à vous seconder, à seconder l'initiative individuelle, qu'il s'agisse de l'adolescence, ou qu'il s'agisse de l'enfance. On me reproche même d'aller un peu loin dans cette voie ; on m'accuse de témérité.

Nous discutons en ce moment au Sénat une loi sur les violences dont peuvent être victimes les enfants. Un article a été proposé au Sénat, qui n'avait pas été soumis à la Chambre, et qui a pour but de donner l'initiative des poursuites à certaines associations de bienfaisance, aux associations protectrices de l'enfance. L'idée première de cet article s'inspire d'une campagne brillante faite par beaucoup d'entre vous, et particulièrement par M. Henri Joly dans plusieurs revues ; il a été rédigé par M. Théophile Roussel, qui est à la tête de toutes les œuvres semblables à la vôtre, et qui vient d'être cruellement frappé, et par M. Strauss. L'amendement déposé par ces Messieurs a été peu combattu lors de la première délibération, mais d'après les renseignements fournis à M. Bérenger rapporteur de la Loi, il doit l'être vivement à la seconde. J'imagine qu'il le sera par ceux que j'appellerai les juristes, pour lesquels d'ailleurs j'ai un profond respect et qui vont nous dire : « Vous portez atteinte à ce principe sacré écrit dans notre code que l'action publique n'appartient qu'au Ministère

public. »

Je ne suis pas si juriste que cela. Je fais d'abord remarquer que c'est un axiome qui n'est pas rigoureusement vrai, car il y a un droit de citation directe pour les particuliers lésés, et je ne verrais aucun inconvénient à ce que ce droit fût étendu non pas à tous les particuliers, bien qu'il en soit ainsi dans les pays comme l'Angleterre, j'y vois, pour ma part, des objections, mais à ce qu'il fut étendu, dans la limite où il appartient aux particuliers lésés, à des associations de bienfaisance qui sont désintéressées et qui n'auront d'autre mobile dans les poursuites que le bien. Je suis convaincu que les juristes qui sont ici, qui connaissent ces associations, qui les pratiquent, qui sont à leur tête, comme M. Bérenger, par exemple, que je vois là-bas se dissimulant, approuveront cette nouveauté que nous voulons introduire dans le code d'instruction criminelle ; je suis convaincu qu'ils diront avec moi qu'il n'y a rien là de si révolutionnaire et que cette nouveauté d'ailleurs pratiquée dans un certain nombre de pays étrangers, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, où elle a produit des résultats excellents, peut produire les mêmes excellents résultats en France. *Applaudissements*

Je compte beaucoup sur le concours de M. Bérenger. C'est d'ailleurs à lui de donner ; j'ai donné la première fois. Je suis convaincu qu'il donnera de tout son talent et de tout son cœur et j'espère que nous remporterons la victoire en dépit des résistances nombreuses que nous rencontrerons.

J'y vois un grand avantage et je n'y vois pas beaucoup d'inconvénients. Nous n'aurons pas diminué le ministère public, il aura seulement à côté de lui un auxiliaire précieux, et si d'aventure cet auxiliaire avait été imprudent, s'il avait introduit une poursuite téméraire, le ministère public, dans son indépendance, traiterait la Société comme un simple particulier qui s'est permis de saisir témérairement la justice et

conclurait à l'acquittement. Si jaloux qu'on soit des attributions et des prérogatives du ministère public, on ne peut dire que nous y portions atteinte et je ne crois pas qu'il y ait lieu de critiquer le Garde des Sceaux parce qu'il s'est permis de défendre une nouveauté comme celle-là.

C'est une conversation à bâtons rompus que je viens d'engager avec vous ; mais je ne vous avais pas promis de discours, je ne vous avais promis qu'une simple allocution. Je vous ai parlé un peu de tout et de tous, je vous assure que je vous ai parlé avec mon cœur.

Je suis venu surtout pour vous dire combien je suis émerveillé des résultats obtenus par vos sociétés.

Elles continuent, secondent l'œuvre de l'Assistance publique. Soit que l'enfant n'ait plus de famille, soit qu'il ait été abandonné par sa famille, l'assistance publique le prend, l'envoie à la campagne, lui donne une nourrice et la fait surveiller ; il grandit sous sa protection. A côté d'elle, nous voyons la société de sauvetage de l'enfance à la tête de laquelle était cet homme distingué, cet homme de cœur qu'était M. Jules Simon dont la mort a été une si grande perte pour toutes les œuvres de bienfaisance parisiennes. Puis il y a des sociétés comme la vôtre qui prennent les enfants à partir de 16 ans et s'adressent à l'adolescence dévouée. Ce n'est pas l'âge le plus commode, c'est l'âge ingrat, l'âge difficile, parceque c'est l'âge des passions et des entraînements. Enfin, il y a des sociétés comme celle à la tête de laquelle se trouve M. Voisin, qui font de ces jeunes gens des soldats, souvent de braves soldats et de bons sous-officiers.

Toutes ces associations sont merveilleuses. Elles se sont développées depuis un certain nombre d'années ; elles continueront à se développer et il faut grandement nous en féliciter il faut les encourager ; car l'État aura beau faire, il a besoin du concours de l'initiative individuelle ; nous le constatons tous

les jours.

Nous avons fait beaucoup de lois pour l'enfance : la loi des moralement abandonnés, la loi de déchéance de la puissance paternelle, la loi de la tutelle pour les enfants dont les parents sont déchus ; on avait fait auparavant la loi sur l'instruction obligatoire qui est une loi protectrice de l'enfance au premier chef. Sans l'initiative individuelle, ces lois ne rendraient pas les services qu'on est en droit d'en attendre. J'en trouve la preuve dans un article de M. Joly. Il y compare l'application de la loi sur l'instruction obligatoire en Angleterre et en France, et il nous apprend qu'en Angleterre, les associations qui sont à côté des écoles, ont fait, en 1891, 70.000 poursuites tandis qu'en France on en a fait dans fait dans la même année 562 pour non fréquentation de l'école.

Ce n'est pas, hélas ! que la loi sur l'obligation soit mieux pratiquée dans notre pays. Nous savons tous ce qui se passe dans nos départements ; la fréquentation de l'école laisse beaucoup à désirer ; la loi de l'obligation n'est pas sérieusement appliquée. Pourquoi ? Parce que les commissions scolaires ne fonctionnent pas, parce qu'il faudrait là l'initiative individuelle, le concours de sociétés analogues à celles qui existent en Angleterre, et qu'elles nous font défaut.

Quand je vois cette série d'associations bienfaitantes dans lesquelles vous avez pris un si bon rang, je ne saurais trop me réjouir, car elles sont dues exclusivement à l'initiative individuelle et constituent là une sorte de chaîne de la bienfaisance. Je souhaite qu'elles croissent et multiplient, car elles rendent au pays des services signalés. Je souhaite surtout une longue prospérité à votre société et je suis heureux de lui apporter toutes les félicitations du Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir. *Vifs applaudissements.*

## BIENFAITEURS

### MM.

S. E. le CARDINAL RICHARD.....	900	»
BAILLIÈRE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106.	140	»
BAILLIÈRE (Paul) D <sup>r</sup> en droit, boul. de Courcelles, 20	200	»
BALLEROY (Comtesse de) avenue Montaigne, 35....	100	»
BAYARD (Achille), à Roubaix.....	100	»
BANQUE de France.....	200	»
BEAUDOIN (Henri), rue Royale, 8.....	100	»
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois-de-Boulogne, 64	100	»
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64.....	100	»
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103...	100	»
COLLET-LITARD, industriel à Roubaix.....	100	»
COJCOMBET et Cie, industriels, à Saint-Etienne....	100	»
COMITÉ des OEuvres travail, 46, rue de Courcelles..	300	»
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100	»
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32.	100	»
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26.....	100	»
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord)..	100	»
DEMOMBYNES, avocat, rue Jacob, 28.....	100	»
DEMY (Adolphe), consul, boulevard Saint-Michel, 20	200	»
DREYFUS (Anat.), commerçant, r. Grange-Batelière, 20	100	»
DREYFUS (frères), comm., r. Croix-des-Petits-Champs	100	»
DUBLY (H.-J), Roubaix.....	200	»
FOURCHON, 44, rue Vaneau.....	100	»
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100	»
GARGAN (Baronne de), place Vendôme, 22.....	100	»
GIRARDIN, notaire, rue de Richelieu, 43.....	300	»
GIRARDIN, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 122....	100	»
GOLDSMITT, (Léopold), rue Rembrand, 16.....	100	»
HACHETTE et Cie, libraires, boul. Saint-Germain, 79	100	»
HERMITE (Ch.) memb. de l'Institut, r. de la Sorbonne, 2	100	»
HEURTEMATTE (Vve), rue Saint-Maur, 1.....	100	»
HUNEBELLE (Jules) maire de Clamart, r. Solférino, 2	100	»
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67...	100	»
LAGOUEE père et fils, rue du Chemin-Vert, 23....	150	»
LANGE (F.), Industriel, Troyes.....	100	»

MM.

LAROCHE-JOUBERT, commerçant, r. des Archives, 41	100	»
MILLIARD (Victor), sénateur, Garde des Sceaux, ministre des Cultes et de la Justice.....	200	»
MONCHARVILLE, Vice-Président de l'hospitalité de nuit, rue de Rome, 53.....	200	»
LE ROUX (Alfred) méd., rue St-Honoré.....	100	»
LE ROUX, (Paul) rue Saint-Honoré, 364.....	100	»
POUX (Franklin), Conseiller honoraire, r. Montalivet, 16	100	»
LYONNE (Comte de), rue de Varenne, 88.....	200	»
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 53.....	100	»
MONTARGIS (M. et Mlle), propriétaire, rue du Bac, 42	200	»
ORBAN (Pierre) juge-supp. Vincennes.....	120	»
POMEREU d'ALIGRE (Comtesse Alice de) r. de Lille, 67	100	»
POMEREU d'ALIGRE (Vicomte de) conseiller général de la Nièvre, rue de Lille, 67.....	700	»
POUILLET Eugène, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, rue de l'Université, 10.....	100	»
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100	»
SAINT SAËNS (Camille) 60, faubourg Saint-Honoré	100	»
SOUBIES Albert, 31, rue Le Pelletier.....	200	»
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100	»
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100	»
THOMAS (l'Abbé), chanoine honoraire de Paris.....	100	»
TROYET et Cie, commerçants, à Saint-Etienne.....	100	»
Z. (Marquis) de .....	100	»

**Dons divers**

ANONYME.....	500	»
— .....	300	»
— .....	200	»
— .....	100	»
— .....	100	»
— .....	100	»
— .....	25	»
— .....	10	»

20<sup>fr</sup> SOCIÉTAIRES

MM.

AINÉ, place Vendôme, 1.
ALEXANDRE, boulevard Sébastopol, 34.
ARMAND (H)
ARNAUD, commerçant, rue Bourg-l'Abbé, 7.
AUBER (L.), propriétaire, rue de Penthièvre, 11.
AUDOLENT, Vice-Chancelier, à l'Archevêché.
AULNAY (comtesse), rue Marbeuf, 29.
BEAUDINOT, curé de Saint-Ambroise.
BELLONE (A.), rue Camille-Desmoulins, 4.
BERNIS (Vicomte de), St-Michel (Ardèche).
BETHEMONT (G.), rue de Rivoli, 174.
BICAN (G.), propriétaire, rue Oberkampf, 89.
BIDARD, 6 bis, rue de la Fontaine, Nogent-sur-Marne.
BISSEUIL, sénateur, rue Le Verrier, 5.
BONDON (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
BONJEAN (Georges), juge au Tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
BONNET, avocat, rue d'Assas, 11.
BONEAU (Camille).
BUCHOT, N. 44, Rue des Mathurins.
BOUISSIN-D'ANCELY (Léon), rue Saint-Philippe-du-Roule.
BOULENGER, orfèvre, rue du Vert-Bois, 4.
BOURGAIN (Gabriel) 106, boulevard St-Germain.
BRAZIL (Mme), quai du Louvre, 28.
BRETON (Camille), avocat, avenue Victor-Hugo, 96.
BRUEYRE (Loys), membre du Conseil supérieure de l'Assistance publique, Rue Murillo, 9.
BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44.
CABANES (Clément), avocat, avenue de l'Observatoire, 30.
CALMAN-LÉVY (veuve), rue Pierre-Charron, 64.
CAPLAIN (Jules), propriétaire, rue Louis-David, 20.
CARETTE (Ernest), avocat, boulevard Saint-Michel, 20.
CASTELNAU (l'Abbé), curé de St-Séverin, presbytère St-Séverin.
CHARLOT (jeune), commerçant, boulevard Voltaire, 120.
CHENEST-GRANGEORGE, rue des Jeûneurs, 23.
CHEUVREUX (Casimir), avenue Friedland, 41.
CHILANI (Mme) 7, rue Choran.
DAMOIS, commerçant, rue du Quatre-Septembre, 23.
DECHAVANNES, commerçant, rue des Boulets, 66, 68, 70, 72.

## MM.

DEHORS, commerçant, rue Turenne, 67.  
 DESCHAMPS (Louis), propriétaire, rue Bleue, 17.  
 DESPORTES L. DE LA FOSSE, rue Jouffroy, 60.  
 DONCKELL DOL et Cie, commerçants, place des Victoires, 2.  
 DUPUIS (René), avocat, 5, rue Margueritte.  
 FAVRE (Xavier), juge, rue des Pyramides, 8.  
 FÉRAUD, ancien député, 42 rue de l'Isly.  
 FLAMENT (Charles), industriel, Fourmies (Nord).  
 FRANQUEVILLE (de), boulevard St-Michel, 53.  
 GALLET (Fils aîné Edmond), rue de Rivoli.  
 GAILLARD, commerçant, rue Turbigo, 15.  
 GAILLOT et GUENOT, commerçants, avenue de l'Opéra, 26.  
 GALLET (Charles), 56, rue de Vaugirard.  
 GIRARD, commerçant, boulevard Sébastopol, 71.  
 GIRARDIN (Henri), faubourg St-Honoré, 122.  
 GLEISSE, sculpteur, 16 bis, rue Mayet.  
 GONAT (Georges), 53, rue des Grands-Augustins.  
 GOUEMANT (Albert), 9, Boulevard St-Michel.  
 GREFFIER, président de Chambre honoraire à la Cour de Cassation, rue de Berlin, 35.  
 GROSSE-LANGOULANTE, commerçant, rue du Temple, 79.  
 GUILLOT, Juge d'Instruction au Tribunal de la Seine, membre de l'Institut, 9, avenue de Villiers.  
 GUITTARD, commerçant, rue de Turenne.  
 HENRI (Emile), faubourg Saint-Honoré, 3.  
 HAREL (A.), président à la Cour d'Appel, 157, boul. Haussmann.  
 HEROU (E.), rue de Sèze, 3.  
 HESS, rue Popincourt, 25.  
 HESSE (E.), lieutenant au 17<sup>e</sup> d'Artillerie, La Fère (Aisne).  
 HOUETTE (Paul), propriétaire, rue de Rivoli, 174.  
 HOULLAND, huissier, Hâvre, rue Racine, 36.  
 HALLUIN, docteur, Roubaix.  
 HUET, MAC, AVOY, industriels, Roubaix.  
 JOLY (Henri), doyen honoraire de faculté, rue de Rennes 106 bis.  
 JOLY (J.), rue Bleue, 27.  
 LACONIN (Félix), avocat, rue de l'Université, 3.  
 LAGNIER (Pierre), ancien notaire, rue du Sommerard, 2.  
 LAJOYE (Raoul), avocat, rue Laffitte.  
 LANGLOIS (G.), commerçant, rue Etienne-Marcel, 30.  
 LAPORTE, commerçant, rue des Archives, 62.  
 LECOMTE (Lucien), rue du Général-Foy, 4.  
 LEDO (Ignace), via Cavour, 230, Rome.

## MM.

LEFAUCHEUX (Mme), propriétaire, boulev. de Courcelles, 20.  
 LEFAUCHEUX (André), avenue de Wagram, 22.  
 LEFUEL N. Conseiller à la Cour, 15, rue de l'Université.  
 LEJEUNE (Abbé), vicaire à N.-D. de Rambouillet.  
 LÉGER (Georges), 196, rue de Rivoli.  
 LEGROS (Paul), rue Saint-Fiacre, 9.  
 LEPOITTEVIN, 5, Avenue du Maine.  
 LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 40.  
 LETAILLE (Charles), propriétaire, rue Garancière 15.  
 LINDET, Vve mère, boulevard Saint-Michel, 9.  
 LINDET (Fernand), boulevard Saint-Michel, 9.  
 LINDET (André), notaire, boulevard Saint-Michel, 9.  
 LOGÉ (Mme), rue Emile Lepou, 36.  
 MAJNGON (Charles), avocat, rue Coëtlogon, 17.  
 MARGUERIE (l'abbé Jules), aumônier à la Petite-Roquette, rue de Vaugirard, 66.  
 MAY (Antoine), boulevard de Courcelles, 70.  
 MÉAUX (Paul de), propriétaire, rue de Berri, 14.  
 MÉAUX (Louis de), rue de Berri, 14.  
 MILLIARD (Abbé), aumônier de la Petite-Roquette, rue St-Maur, 1.  
 MONCHARVILLE, rue de Rome, 53.  
 MOREL-D'ARLEUX, notaire honoraire, avenue de l'Opéra.  
 MORTIER, rue Martel, 6, Reims.  
 MORTEMART (Duc de), rue Saint-Dominique, 1.  
 MOTET (le D<sup>r</sup>), médecin de la Maison d'éducation correctionnelle, rue de Charonne, 161.  
 MOURELAQUE (Albert), avoué à la Cour d'Appel, r. Golzin, 31.  
 NIÈVRE, Conseil général.  
 NOUHES (des), 44, rue de l'Abbaye.  
 NOUE (Vicomte de), 6, square du Roule, château d'Hugueville.  
 NOURRISSON (Paul), avocat, rue Saint-Guillaume 19.  
 NORMAND, 9, rue de l'Odéon.  
 PASSEZ (E.), avocat à la Cour de Cassation, r. St-Guillaume, 19.  
 PENZA (Charles), ancien magistrat, rue de Rennes, 109.  
 PETIT (Charles), conseiller à la Cour de Cassation, rue Pierre-le-Grand 4.  
 PIAULT (René), avocat, rue de Florence, 9.  
 PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.  
 PINAT, architecte-expert, rue de Beaujolais, 5.  
 PIOU (Vme), boulevard Malesherbes, 87.  
 PITON (Paul), rue de l'Abbé-Groult, 84.  
 PROUST, ancien substitut, rue de Clichy, 58.

MM.

- RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).  
RENOITE (Gustave), administrateur des Grands Magasins du Printemps, rue Boursault, 59.  
RIENCOURT (Comte de), avenue Montaigne, 13.  
RIVIÈRE (Albert), rue d'Amsterdam, 52.  
RIVIÈRE (Louis), rue Jouffroy, 93.  
ROUART, ingénieur, boulevard Voltaire, 137.  
SCHMITZ (Mme Vve) propriétaire, hôtel des Étrangers, Nice.  
SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Évêque, 32.  
SOUBIES (Mme Eugène), rue Laffite, 15.  
THUREAU (Georges), conseiller à la Cour, 11, rue Garancière.  
VALADIER (l'Abbé), aumônier de la Grande-Roquette, rue Denfert-Rochereau, 97.  
VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.  
VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de cassation, rue de Milan, 11 bis.  
VINCENS (Charles) Sous-directeur-Honoraire du Ministère de l'Intérieur, avenue de Wagram, 29.  
WEIL (frères Émile), boulevard Sébastopol, 77.

10<sup>fr</sup> SOUSCRIPTEURS

MM.

- ALBRESPY, rue d'Aboukir, 65.  
ARCHAMBAULT (Vve), rue de Rivoli, 174.  
AVENET (Léon), maître verrier, rue Denfert-Rochereau, 40.  
BARTH (D<sup>r</sup> Henri), rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2.  
BAUDIN (Pierre) Conseiller municipal, avenue Ledru-Rollin, 81.  
BEAUGRAND (A.), ancien magistrat, avenue du Trocadéro, 17.  
BENET (Eugène), statuaire, boulevard Montparnasse, 81.  
BERTON (Fernand), avocat, rue Michelet, 5.  
BIMAR, commerçant, boulevard Poissonnière, 20.  
BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11, Palais-Royal.  
BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33.  
BOMPARD (Octave), 28, rue d'Assas.  
BECKER (Jean), boulevard Saint-Michel, 8.  
BONJEAN (Jules), avocat, 47, rue de Lille.  
BONJEAN (Maurice) 47, rue de Lille.  
BELLOIR (Charles), rue de l'Arrivée, 61.  
BOGINO (Emmanuel), rue du Moulin-Vert, 51.  
BONNEFOND, à Asnières.  
BOUMARD (Eugène), rue Garancière, 15.  
BOURGAIN (Gabriel), boulevard Saint-Germain, 106.  
BOSSUAT et GAUDET, commerçants, rue du Sentier, 5.  
BRÉTIGNIER, Inspecteur d'Académie, rue Laeépède, 15.  
BRESSONNET, Général de division, membre de l'Institut, boulevard Saint-Michel, 60.  
BREYTON (Mme), boulevard Saint-Michel, 22.  
BUSSIÈRE (baronne de), rue de Lille, 84.  
CARBONNIER-ORTEIL (Mme), boulevard St-Michel, 21.  
CASTELNAU (Mme Oscar), boulevard Saint-Michel, 5.  
CATEAUX-LEPLET, industriel, Roubaix.  
CAVÉ (Abbé), vicaire à Saint-Ambroise.  
CAZELLES (Vve Charles), faubourg Montmartre, 55.  
CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 26.  
CHANOIT (Maurice), avocat, rue des Saint-Pères, 16.  
CHENAL, commerçant, rue du Mail, 10.  
CHRISTOFINI (D.), boulevard Vert, Saint-Julien Bellevue.  
CIROUX (Gaston), Bat. transatlantiques, av. Bellevue, 22, Sèvres.  
CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.  
CORDONNIER (Gustave), rue Jean-sans-Peur, Lille.

## MM.

COULARON fils, commerçant, Bez-Esparon, Gard.  
 DAGUIN (Fernand) avocat, rue de l'Université, 29.  
 DANLOUX-DUMESNIL (Jules), rue de Londres, 52.  
 DELACROIX (Edouard), Bessancourt, Seine-et-Oise.  
 DELAUNAY, rue Damesne, 46.  
 DARDONVILLE (Veuve Alexandre), rue Oberkampk, 18.  
 DARDONVILLE (Louis), boulevard Magenta, 8.  
 DARESTE (Rodolphe), Membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.  
 DELENTE (abbé), 3<sup>e</sup> vicaire à St-Séverin, boul. St-Germain, 90.  
 DENIS, boulevard du Port-Royal, 100.  
 DUMONS (Léon), Lavelanet, Ariège.  
 DUPONT, rue Turbigo, 44.  
 GALLET (Maurice), boulevard Saint-Germain, 74.  
 GAUTHIER-VILLARS, rue de Bourgogne, 37.  
 GAIGNOT (Georges), rue Martel, 5.  
 GASTINE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 39.  
 GIRARDIN (Albert), notaire, 43, rue Richelieu.  
 GEAY (Camille), sous-directeur, Bat. P<sup>re</sup>, rue Debrousse, 1.  
 GANAY (Marquis de), rue de l'Arcade, 22.  
 GÉROME (Mme Vve), avenue Aubert, 14, Vincennes.  
 GONDRE (l'abbé), vicaire à Saint-Séverin.  
 GLEISSE, sculpteur, rue Mayet, 16 bis.  
 GONAT (Georges), rue des Grands-Augustins, 53.  
 GONOT (Gabriel), rue Lecourbe, 226.  
 GOUEMANT (Albert), boulevard Saint-Michel, 9.  
 GOURMAUX (Henri), place Saint-Michel, 6.  
 GOURMAUX (Eugène), place Saint-Michel, 6.  
 GRÉGOIRE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame.  
 GRENIER (l'abbé), curé, presbytère St-Jacques-du-Haut-Pas.  
 GUÉBIN, rue Mozart, 26.  
 HATON de la GOUPILLIÈRE, membre de l'Institut, boulevard Saint-Michel, 60.  
 HENNEQUIN (M. et Mme), avenue Bugeaud, 51.  
 HÉRARD (Eugène), ingénieur, rue Séguier, 16.  
 HESS G. rue Popincourt, 25.  
 HEYMANN, commerçant, boulevard Sébastopol, 47.  
 HUET (Paul), ingénieur, rue de Vaugirard, 23.  
 HÜSSENOT de SENONGES, rue de Choiseul, 2.  
 JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai.  
 KOENIG (Louis), directeur de la C<sup>ie</sup> des Bateaux parisiens, 125, avenue de Versailles, Auteuil.  
 LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, à Rouen.

## MM.

LAGNEAU, Musée de Cluny, boulevard Saint-Michel, 22.  
 LAINÉ (V.) rue du Port, à Lannion, Côtes du Nord.  
 LALAIN-CHOMEL (E. de), rue de l'Arcade, 22.  
 LAPALME (l'abbé), secrétaire de S. E., Palais épiscopal.  
 LAVIEVILLE (Augustin), cens<sup>r</sup> des études scientifi., r. Soufflot, 14.  
 LÉBOUCQ, Docteur, rue Lecourbe, 73.  
 LEBRUN (Arthur), Clamart.  
 LECAUDY (Emmanuel), docteur, boulevard Haussmann, 17.  
 LECLERC (Ogez), commerçant, rue du Sentier, 23.  
 LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire de S. E., Palais Episcopal.  
 LEFRANÇOIS, rue Poisson, 7.  
 LEJEUNE (l'abbé), vicaire, Rambouillet.  
 LÉGER (Georges), rue de Rivoli, 196.  
 LEPOITTEVIN (A.), 5, avenue du Maine.  
 LEFUEL (N), conseiller à la cour de Cassation, 15, r. de l'Université.  
 LEPAUTE, rue des Nouettes, 15.  
 LEVEILLÉ (Jules), député, rue du Cherche-Midi, 55.  
 MANSAIS (Jules), président des référendaires aux Sceaux de France, rue Fortuny, 16.  
 MAITRE (l'abbé), vicaire à Sainte-Geneviève.  
 MARBEAU (Edouard), maire, place d'Iéna, 1.  
 MARCOU, rue de Cléry, 29.  
 MARLIOT, rue de Cléry, 29.  
 MASSION (Paul), notaire, boulevard Haussmann, 58.  
 MATTER (Jean), rue Poisson, 7.  
 MATHONNET (Henri), rue de l'abbé Groult, 94.  
 MAZUREL-LECLERC, industriel, Roubaix.  
 MEAUX SAINT-MARC, avocat, place du Havre, 14.  
 MENNESSON (Gustave), avocat, boulevard Malesherbes, 43.  
 MILLIARD (Adolphe), boulevard de Belleville, 16.  
 MINORET (Mme Marguerite), rue Laffitte, 15.  
 MONNIER, rue Saint-Maur, 14.  
 MORIOT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164.  
 NIESSEN, avenue de Neuilly, 137, Seine.  
 NIZEROLLE (Lucien L.), boulevard de la Contrescarpe, 22 bis.  
 NOUE (vicomte de), square du Roule, 6.  
 NORMAND, rue de l'Odéon, 9.  
 NOURY, propriétaire, Bellevue.  
 NOLLEVAL, rue de l'Échelle.  
 NOUHES (des), rue de l'Abbaye 14.  
 ODENT (père Henri), boulevard Saint-Michel, 15.  
 OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale, place Saint-Sulpice, 6.

MM.

- PARION (Louis), rue de l'abbé Groult, 94.  
PÉRAULT (l'abbé) 2<sup>e</sup> vicaire à Saint-Séverin.  
PERRAUD, boulevard Saint-Michel, 17.  
PÉRONNE (Pierre), avoué, place Saint-Michel 3.  
PIERRE (Georges), notaire, Meudon.  
PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.  
PIOT (Mme Vve Victor), rue de l'Abbaye, 13.  
PITON (Paul), rue de l'abbé Groult, 94.  
PETIT (F.), rue Saint-Ferdinand, 43.  
PLÉ (frères), boulevard de Charonne, 136.  
PRÉFONTAINE (Fernand), quai Bourbon, 27.  
PRIEUR, rue Poissonnière, 13.  
QUINT (Charles), rue des Deux-Boules, 2, Paris.  
RENUSSON (l'abbé), curé de Bellevue.  
REYMANN (l'abbé), vicaire à Alfort, Seine.  
RIBOT (Alexandre), ancien président du Conseil des Ministres,  
député, rue de Tournon, 6.  
RICHARDIÈRE (Alphonse), architecte, rue de Tournon, 15.  
RICHARD et fils, boulevard Montparnasse, 125.  
RICHARD (Georges), professeur de dessin, rue Fessard, 9.  
RICHARDIÈRE (Armand), rue Richepanse, 9.  
RIVOLLET, rue Miromesnil, 6.  
ROUIET (l'abbé I.), Curé de Montlignon, aum<sup>ier</sup> de Madagascar.  
ROUSSEL (fils François), industriel, Roubaix.  
SAINT-DENIS (G.), boulevard Saint-Michel, 7.  
SENEUZE (Edouard), entrepreneur, rue de Lancry, 34.  
SINOQUET (Georges), boul. St-Germain, 119.  
TENNESSON (Paul), rue Cassini, 16.  
THÉRÈS (Ernest) Bellevue.  
THOMAS (Gabriel), villa des Capucines, Bellevue.  
THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'académie française,  
rue Garancière, 11.  
TORCHON (Vve Charles), rue Jacob, 15.  
TURGIS (Albert), rue Sainte-Placide, 55.  
VILLEZ (Henri), ingénieur, rue Sainte-Placide, 46.  
VOCORET (A.), rue du Pont-Louis-Philippe, 5.  
VERMONT (H.), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Socrate, 4  
à Rouen.  
WAGNER (l'Abbé), premier vicaire, presbytère Saint-Séverin.  
WERNER, propriétaire, Bellevue.  
WITT (de) député, rue La Boétie, 56.  
WORMS (frères), commerçants, rue d'Aboukir, 31.